

FUM INSECT
MN1055


Xn : Nocif



O : Comburant



N : Dangereux pour l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : FUM INSECT
Usage : Biocide.
Type de produit : Insecticide.
Responsable de la mise sur le marché: LODI GROUP
 Parc d'activités des quatre routes
 35390 GRAND FOUGERAY
 Email contact : regulatory@lodi.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : BNPC Nancy : 03 83 32 36 36

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
 En cas de non respect des précautions d'utilisation et/ou du port de l'équipement de protection recommandé, risque d'irritation de la peau.

- Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
 En cas de non respect des précautions d'utilisation et/ou du port de l'équipement de protection recommandé, risque d'irritation des yeux.

- Ingestion : Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
 L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Ce produit est considéré comme dangereux

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	1,3 %	52315-07-8	257-842-9	607-421-00-4	Xn; R20/22 Xi; R37 N; R50-53
chlorate de potassium	15 à 20 %	3811-04-9	223-289-7	017-004-00-3	O; R9 Xn; R20/22 N; R51-53
Chlorure d'ammonium	15 à 20 %	12125-02-9	235-186-4	017-014-00-8	Xn; R22 Xi; R36

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Evacuer la victime vers une zone non-contaminée.
 Si des difficultés respiratoires ou une irritation des voies respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

FUM INSECT
MN1055
4 PREMIERS SECOURS (suite)

- Faire respirer de l'air frais.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver pendant au moins 10 à 15 minutes.
 - **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
 - **Ingestion** : Consulter immédiatement un médecin.
 - Autres informations** : Traitement symptomatique.
En cas d'intoxication, contacter le centre anti-poison le plus proche.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Agents d'extinction appropriés** : Poudre.
Eau.
Dioxyde de carbone.
Mousse.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Précautions pour l'environnement** : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage** : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Ne pas fumer.
Ne pas fractionner les pastilles.
Eviter toute exposition inutile.
Aérer les espaces confinés avant d'y pénétrer.
- Manipulation** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Manipuler en respectant les bonnes pratiques et les règles d'hygiène industrielle.
Eviter tout contact avec le produit.
- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri des sources d'ignition.
Conserver à l'écart de la chaleur.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Délai de réentrée** : 12h

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

FUM INSECT
MN1055
8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc. Après utilisation, jeter les gants sans les rincer.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Limites d'exposition professionnelle** : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit.
- Contrôle de l'exposition** : Signaler à chaque entrée la fumigation en cours.
Lors de la mise en oeuvre du fumigène, éloigner les matériaux inflammables.
Il est conseillé de ventiler à fond le local pendant 12h avant de réoccuper les locaux.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Pastilles.
- Couleur** : Gris(e).
- Odeur** : Caractéristique.
- Densité** : 2.5 g/cm³
- Point de fusion [°C]** : 87°C
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions normales
- Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Conditions à éviter** : Chaleur.
Humidité.
Flamme nue.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : Cyperméthrine : 250mg/Kg
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : Cyperméthrine : >2000mg/Kg
- Sensibilisation** : Aucun risque de sensibilisation.
- Cancérogénicité** : Aucun(e).
- Mutagénicité** : Aucun(e).

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l]** : Cyperméthrine : 0.0004 mg/L

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Ne pas jeter dans les égouts et les cours d'eau.
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information générale**
- Shipping name** : FUM INSECT

FUM INSECT
MN1055
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

No ONU	: 3077
I.D. n°	: 90
Transport terrestre :	
- ADR/RID	: Classe : 9 Groupe : III LQ 27 Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 6 kg Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg
- Désignation officielle de transport	: UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III (Cyperméthrine)
- ADR Classe	: 9
- Groupe d'emballage ADR	: III

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)	: Xn : Nocif O : Comburant N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R	: R9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Composition : Substance dangereuse	: Chlorure d'ammonium - chlorate de potassium - Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R36 : Irritant pour les yeux. R37 : Irritant pour les voies respiratoires. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Révision	: Révision - Voir : *
Date d'impression	: 2 / 3 / 2010
Autres données	: Aucun(e).

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

FUM INSECT

MN1055

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document